



Le 25 septembre 2006

Ferme

Saint-Sébastien, QC J0J 2C0

TransCanada Pipelines Limited
450 – 1st Street S.W.
Calgary (Alberta) Canada T2P 5H1

téléphone 403.920.5417
télécopieur 403.920.2398
site Web www.transcanada.com

Monsieur,

La présente lettre vise à vous informer de l'état d'avancement des négociations au sujet du projet de doublement de Saint-Sébastien (le projet) et de l'inquiétude de TransCanada au sujet de l'absence de progrès jusqu'à maintenant.

Les consultations avec les propriétaires fonciers au sujet du projet de doublement de Saint-Sébastien ont débuté en novembre 2005, et ces consultations avaient été précédées de consultations avec l'UPA dès septembre 2005. La position de TransCanada pour ce qui est de l'indemnité et autres questions a été présentée à l'UPA en janvier 2006, suivie d'une présentation aux propriétaires fonciers en février 2006. Trois mois plus tard, soit le 15 mai 2006, le comité de l'UPA pour le projet de doublement de Saint-Sébastien (le comité) a été créé. Ce comité a communiqué avec TransCanada en affirmant qu'il était autorisé à représenter les propriétaires fonciers pour négocier une « entente plus profitable » relativement à l'acquisition des servitudes requises pour les travaux de construction dans le cadre du projet.

Malheureusement, depuis la création du comité, il n'y a eu qu'une seule rencontre formelle du comité et de TransCanada, soit le 18 mai 2006. Pendant cette réunion, les membres du comité ont indiqué qu'ils n'étaient pas prêts à présenter une position au sujet de l'indemnité. Par la suite, TransCanada a demandé de rencontrer le comité à plusieurs reprises, y compris trois invitations écrites les 7 juillet, 17 juillet et 15 août 2006. Ces invitations ont été refusées ou elles sont demeurées sans réponse. Le comité a indiqué dans une lettre datée du 18 août 2006 qu'il présenterait sa position de négociation à TransCanada. Cependant, plus d'un mois s'est écoulé sans que cette position ne nous soit communiquée.

Pour résumer, au cours des quatre derniers mois, les membres du comité ont indiqué qu'ils n'étaient pas disponibles pour rencontrer les représentants de TransCanada ou n'ont pas répondu à leurs invitations, ce qui explique l'absence de progrès concrets. De plus, bien que TransCanada ait informé le comité du processus selon lequel les préoccupations de nature technique ou concernant l'indemnité peuvent être examinées, soit par l'entremise de l'Office national de l'énergie ou le ministère des Ressources naturelles en vertu de la *Loi sur l'Office national de l'énergie* (la Loi), le comité ne s'est prévalu d'aucune de ces voies de recours.

Compte tenu de l'absence de progrès dans les négociations avec le comité, tout autre recours disponible à TransCanada en vertu de la Loi exige que TransCanada traite avec le propriétaire enregistré des terrains requis aux fins de servitudes. Par conséquent, TransCanada souhaite vous aviser que la prochaine étape de ce processus consiste à la communication par TransCanada d'un avis formel de négociation, conformément à l'article 88 de la Loi, vous étant adressé en tant que propriétaire enregistré des terrains.

TransCanada préférerait conclure directement avec vous une entente de servitude en temps opportun plutôt que d'avoir à entamer des procédures formelles. Notre position en ce qui a trait à l'indemnité a été clairement énoncée durant la rencontre avec les propriétaires fonciers qui a eu lieu en février 2006 et dans les avis prévus à l'article 87 de la Loi sur l'ONÉ qui ont été signifiés à tous les propriétaires en mars ou avril 2006. L'indemnité offerte



correspond à la formule d'indemnité antérieurement négociée avec l'UPA et appliquée pour les projets de construction de pipelines de TransCanada récemment terminés ou toujours en cours dans la province de Québec.

Si vous préférez négocier avec TransCanada en ces termes, veuillez communiquer avec notre représentant foncier, M. Steve Hamilton, avant le 6 octobre 2006. On peut joindre M. Hamilton au 514-239-8275.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "David Cossette", written over a horizontal line.

David Cossette
Directeur de projet

Cc. : M. Pol Petit, Président – Syndicat de base de l'UPA de Venise (exemplaire de lettre)
M. Jean Asnung, *Comité de l'UPA pour le projet de doublement de Saint-Sébastien* (exemplaire de lettre)
M. Joseph Sepul, *Comité de l'UPA pour le projet de doublement de Saint-Sébastien* (exemplaire de lettre)
M. Réal St-Denis, *Comité de l'UPA pour le projet de doublement de Saint-Sébastien* (exemplaire de lettre)
Maître Anne Drost, Fasken Martineau DuMoulin (exemplaire de lettre)
M. Steve Hamilton, TransCanada PipeLines